



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES



N° 04/2026

Information aux riverains Rue Bergeaud

Madame, Monsieur,

Afin de permettre la pose d'un échafaudage par l'entreprise SAS TOULOUSE, la rue Bergeaud sera barrée et interdite à la circulation le 02 juin 2026 de 09h00 à 11h00.

L'accès aux riverains et aux véhicules de secours sera toutefois maintenu, en tant que de besoin.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma profonde considération.

Fait à SEYSSES, le 01 juin 2026

Jérôme BOUTELOUP
Maire de SEYSSES